



	<b>Mont de l'Eau Agglo</b>	<b>Délibération</b>	<b>Nomenclature Acte</b>
	<b>Conseil d'administration Séance du 29 septembre</b>	<b>N° DEL-2025-09-01</b>	<b>7.1 - Décisions budgétaires</b>
<b>Budget du service eau - Listes de présentation d'admission en non-valeurs relative aux exercices antérieurs</b>			

L'an deux mille vingt-, le lundi 29 septembre, le Conseil d'administration de Mont de l'Eau Agglo, dûment convoqué le 22 septembre 2025, s'est assemblé dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Bernard KRZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire.

Étaient présents à la séance :

Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire  
 Monsieur Bernard KRZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire  
 Madame Chantal PLANCHENAULT Conseillère Communautaire  
 Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire  
 Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire  
 Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal  
 Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal  
 Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert  
 Madame Dixna BOULEGUE Membre expert  
 Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert  
 Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert  
 Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Membre absent excusé représenté :

Madame Nathalie BOIARDI représentée par Monsieur Thomas DASTUGUE.

Excusés :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire  
 Monsieur Joël BONNET Vice-Président du Conseil Communautaire  
 Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire  
 Monsieur Alain BACHE Conseiller Communautaire  
 Monsieur Claude COUMAT Membre du bureau Communautaire  
 Madame Catherine PICQUET Conseillère Communautaire  
 Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire



Objet : Budget du service eau - Listes de présentation d'admission  
exercices antérieurs –

**Rapporteur : Monsieur Bernard KRUYNSKI**

Monsieur le Trésorier Principal d'Agglomération nous a informés qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines recettes du service eau datant des exercices précédents pour un montant total de 17 542.33€ H.T. Soit 21 050.79 € T.T.C. qui se répartissent de la manière suivante :

Service eau ----- 17 542.33 € H.T. (21 050.79 € T.T.C.)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Régie Mont De Eau Agglo en vigueur,

**Vu** les demandes d'admission en non-valeur transmises par Monsieur le Comptable Public, en date du 16/09/2025, par la liste n° 6981520311;

**Considérant** le Trésorier Principal de Mont de Marsan Agglomération transmet périodiquement des états d'admissions en non-valeur concernant certaines recettes dont il n'a pu enregistrer le recouvrement pour divers motifs.

**Considérant** que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par le conseil d'administration, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables.

**Entendu** le rapport de présentation,

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

**Article 1 :** Approuve l'admission en non-valeur pour un montant total de 17 542.33 € H.T, dressée par le comptable public au titre de l'année 2025, conformément à la demande de la DGFIP et figurant dans la liste n° 6981520311 annexée à la présente délibération.

**Article 2 :** Autorise le Directeur de « Mont de Eau Agglo » à accomplir toutes formalités et signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 29 septembre 2025

Philippe EYRAUD

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,

Charles DAYOT,

Président du conseil d'administration

de Mont de Eau Agglo



**SGC MONT-DE-MARSAN AGGLOMERATION**  
 3 RUE ASPIRANT BROCHON  
 BP 405  
 40000 MONT DE MARSAN  
 Tél : 05-58-75-21-00  
 Courriel : sgc.mont-de-marsan@dgfip.finances.gouv.fr



**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

Collectivité : **32200 - MONT DE EAU AGGLO**

Numéro de la liste **6981520311**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A MONT DE MARSAN, le 16 sept. 2025

comptable public  
*Per délégué*  
**Frédérique GARBÉ**  
 Inspectrice Divisionnaire  
 des Finances Publiques  
 Francois VERMEY

**DÉCISION DE L'ORDONNATEUR**

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	21 050,79 €	
6542	0,00 €	
Total	21 050,79 €	

A Le  
 ( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.